

VOS CONTACTS

Raphaëlle Hallier
Responsable adjointe du service ANMO
raphaelle.hallier@campusfrance.org

Mélanie Recuerda
Responsable promotion au service ANMO
melanie.recuerda@campusfrance.org

ENGAGEMENT DE PARTICIPATION



DU 26 AU 30 MAI 2025
Agadir, Casablanca, Rabat-Kénitra

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : VENDREDI 2 MAI 2025

MODALITES D'INSCRIPTION

- Les inscriptions se feront selon l'ordre d'arrivée des engagements de participation, sous réserve des places disponibles.
- Campus France se réserve le droit de ne pas tenir compte d'une inscription incomplète.
- Cette manifestation s'adresse aux écoles doctorales et laboratoires de recherche universitaires
- Représentants à privilégier : Directeurs d'écoles doctorales, directeurs de laboratoires, enseignants chercheurs

Il doit être rappelé aux participants que les ressortissants français en voyage à l'étranger sont invités à

- s'enregistrer sur le fil d'Ariane www.pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane
- consulter les conseils aux voyageurs sur le site [diplomatie.gouv.fr](http://www.diplomatie.gouv.fr) : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

POUR CONFIRMER VOTRE PARTICIPATION

Nous vous remercions de :

- 1. Retourner ce formulaire dûment rempli, signé, daté, cacheté, aux adresses emails indiquées ci-dessus et de joindre à votre envoi le numéro de bon de commande ou le bon de commande pour les établissements disposant du logiciel CHORUS.**

Puis transmettre avant le 2 mai 2025

- 2. Le logo de l'établissement en Haute Définition (.ai ou .eps)**
Au-delà du 2 mai 2025 nous ne pouvons pas nous engager à pouvoir utiliser votre logo.
- 3. La confirmation de la réservation d'avion aller et retour** affichant : *Compagnie, horaires, aéroports de départ et d'arrivée.*
Ces informations sont indispensables pour assurer l'accueil aéroport et le transfert retour. En l'absence de la copie de réservation nous déclinons toute responsabilité quant à l'organisation de l'accueil et du transfert du participant à son arrivée. Les informations renseignées dans un corps de mail ne remplacent pas la confirmation de réservation.
- 4. La photocopie de la page identité du passeport de chaque participant.**

1. PROGRAMME PREVISIONNEL*

**détails sur le livret d'accueil*

La « Tournée Doctorale Maroc 2025 » comprendra des temps de rencontres institutionnelles et étudiants.

OBJECTIFS

- Accompagner la dynamique de mobilités doctorales des étudiants marocains en France et répondre aux enjeux de formation des nouveaux enseignants-chercheurs marocains
- Susciter les échanges entre communautés de chercheurs marocaines et françaises
- Permettre aux doctorants et futurs doctorants qui souhaiteraient faire une thèse en co-direction ou en co-tutelle de rencontrer des directeurs d'écoles doctorales et de trouver à cette occasion un laboratoire d'accueil en France.

THEME : « *Le doctorat au cœur du rapprochement université / entreprise* »

Une attention particulière sera portée aux thématiques disciplinaires prioritaires de la coopération bilatérale : eau et résilience climatique, transition numérique, santé, sciences humaines et sociales etc...

Le public sera constitué d'étudiants et de chercheurs, ainsi que de représentants des universités et des pôles et centres d'études doctorales locales qui auront été sollicités en amont par le poste.

- Mardi 27 mai : Agadir
- Mercredi 28 mai: transfert Agadir – Casablanca
- Jeudi 29 mai : Casablanca
- Vendredi 30 mai: Rabat-Kénitra

2. PRESTATIONS

Prestations incluses par cet engagement :

- Pour l'ensemble des participants :
 - L'intégration du logo de l'établissement sur différents supports.
Sous réserve de l'avoir reçu dans les délais indiqués
 - Une campagne de communication auprès des étudiants et chercheurs marocains.
 - Prise de contact et communication auprès des établissements marocains concernés.
 - Mise à disposition d'espaces, du nom et du logo de l'établissement visibles.
 - Les transferts aéroports-hôtels a/r et lieux des rencontres
Sous réserve d'avoir effectué les réservations vols et hôtel conseillés renseignés sur la fiche pratique.
 - Des recommandations d'hôtels dans le cadre de l'événement.
 - Les déjeuners les jours de rencontres.
 - L'accompagnement d'une équipe de l'Agence Campus France Paris en amont et tout au long de la mission sur place.

Un livret d'accueil avec les plans de vols et hôtels privilégiés par Campus France et l'Ambassade de France au Maroc, sera transmis après validation de l'inscription.

Prestations non incluses :

- Les vols a/r
- Certains diners
- L'hôtellerie
- Les véhicules pour des déplacements non inclus au programme

Je soussigné(e) (Prénom, NOM) :

Fonction :

Agissant pour le compte de l'établissement ci-après et dument habilité à la signature des présentes :

NOM DE L'ETABLISSEMENT* :

* orthographié tel qu'il apparaîtra sur l'ensemble des supports de communication (orthographe, majuscules etc...)

Adresse :

Site web :

Nom de la personne responsable du dossier :

Tel :

E-mail :

Tarif* :

☐ Tarif adhérent 500 euros

** La qualité de membre du forum Campus France est reconnue aux Etablissements à jour de leur cotisation au plus tard à la date de l'ouverture de la Manifestation. A défaut, l'Etablissement se verra adresser une facture pour le montant applicable aux Etablissements non membres du forum Campus France.*

Déclare participer à la Manifestation « Tournée Doctorale Maroc » :

1^{ER} PARTICIPANT

Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

Adresse mail* :

Numéro de téléphone fixe* :

Numéro de téléphone portable* :

** Données obligatoires pour le bon fonctionnement de la manifestation notamment pour s'assurer de pouvoir contacter les participants sur place*

2^{EME} PARTICIPANT

Nom* :

Prénom* :

Fonction* :

Adresse mail* :

Numéro de téléphone fixe* :

Numéro de téléphone portable* :

** Données obligatoires pour le bon fonctionnement de la manifestation notamment pour s'assurer de pouvoir contacter les participants sur place*

3. TRANSFERT DE DONNEES

Dans le cadre de l'organisation par l'Agence Campus France et les services de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc d'une « Tournée Doctorale Maroc 2025 », à l'occasion de laquelle des rencontres institutionnelles et des salons étudiants seront proposés, Campus France constitue et transmet à l'Ambassade concernée la liste des établissements et le cas échéant des personnes participant à la manifestation par pays. Cette liste comporte des données à caractère personnel concernant les personnes inscrites afin que celles-ci puissent être invitées à l'événement et identifiées par les organisateurs et les intervenants. Les données à caractère personnel (« Données ») suivantes seront transmises par l'Agence Campus France : nom, prénom, fonction, établissement, adresse email et numéros de téléphones.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces données.

Par ailleurs, dans le cadre de l'exécution du présent Engagement de participation, l'Etablissement reconnaît que l'Agence Campus France est amenée à traiter des Données relatives à son représentant signataire de l'engagement de participation (nom, prénom, email, fonction) ainsi qu'aux autres participants de l'Etablissement inscrits sur le présent Engagement de participation, aux fins d'organisation et de gestion de l'événement en ligne objet du présent Engagement de participation, dans le strict respect de la Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel. Ces données seront conservées pendant la durée de l'événement puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser l'Etablissement.

Enfin, l'Etablissement autorise l'Agence Campus France à reproduire son nom, son logo ou tout autre élément communiqué par l'Etablissement à l'Agence Campus France, ainsi qu'à établir un lien vers son site internet ou ses réseaux sociaux, dans le cadre de l'événement virtuel et à des fins de promotion de la manifestation et de leur participation à celle-ci, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Merci de retourner

L'ensemble du formulaire dûment complété signé et cacheté,

ainsi que le bon de commande

(sauf pour les établissements disposant du logiciel CHORUS)

AVANT LE 2 MAI 2025

Par email à : melanie.recuerda@campusfrance.org **et** raphaelle.hallier@campusfrance.org

☐ **Je déclare avoir lu et accepté le Règlement de participation**

☐ **Je déclare avoir lu et accepté le présent Engagement de participation, ainsi que les informations et engagements relatifs au transfert des données personnelles collectées**

Bon pour engagement de participation
Date, cachet et signature de l'établissement

REGLEMENT DE PARTICIPATION A LA MANIFESTATION

Le présent Règlement s'applique aux établissements s'inscrivant à la manifestation « Tournée Doctorale Maroc 2025 » (ci-après « la Manifestation ») organisée par l'agence Campus France avec les services de coopération et d'action culturelle des Ambassades de France au Maroc. Pour ce faire, les établissements doivent adresser à Campus France, aux adresses figurant sur son en-tête, le formulaire d'« engagement de participation » auquel est annexé le présent règlement de participation, daté, signé et portant le cachet de l'établissement, dans les délais impartis.

Art. 1 : ORGANISATEURS

La Manifestation est organisée par l'Agence Campus France (ci-après désignée par « Campus France ») conjointement avec les services de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc et Campus France Maroc sont désignés ensemble ci-après par le terme « les Organisateurs ».

Art. 2 : ETABLISSEMENTS EXPOSANTS

Sont admis à s'inscrire comme exposants à la Manifestation, dans la limite des places disponibles :

- Les écoles doctorales et laboratoires de recherche universitaires

Ci-après désignés ensemble « les Etablissements ».

Les Organisateurs se réservent le droit d'accepter des établissements non-membres du Forum à la Manifestation, à des conditions tarifaires différentes (soit le double du tarif de participation des membres). Les Organisateurs se réservent le droit de refuser la participation d'un Etablissement à la Manifestation, sans recours d'aucune sorte, par courrier électronique adressé à l'Etablissement concerné.

Sauf autorisation expresse de l'Agence Campus France, il est interdit à un Etablissement de donner accès à un tiers à titre gracieux ou non, à tout ou partie de la Manifestation.

Les conditions particulières de participation à la Manifestation sont fixées dans le formulaire d'engagement de participation auquel est annexé le présent règlement. Les Etablissements et leurs représentants et préposés doivent les respecter tout au long de la Manifestation, ainsi que les conditions du présent règlement.

Art. 3 : ENGAGEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement communique ses éléments d'identification (notamment ses coordonnées, l'adresse de son site internet, ainsi que son/ses logo(s) aux Organisateurs et autorise ceux-ci à publier ces éléments et à les utiliser aux fins de la promotion de la Manifestation à laquelle il participe, sur tout support et auprès de tous les publics concernés.

Les Organisateurs utiliseront ces éléments notamment mais non exclusivement aux fins de la promotion de l'événement sur les réseaux sociaux et dans le cadre des salons étudiants et des rendez-vous bilatéraux.

L'Etablissement désigne dans les meilleurs délais la ou les personnes qui le représenteront à la Manifestation (les « Participants »). Il communique à ces personnes le présent règlement de participation et leur enjoint de s'y conformer.

L'Etablissement informe les Participants qu'il inscrit à la Manifestation et recueille leur consentement pour la communication de leurs données (nom, prénom, genre, fonction, adresse courriel et numéros de téléphone) à l'Agence Campus France qui les relaie au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc en tant que de besoin pour l'organisation de la Manifestation.

L'Etablissement ne pourra pas compléter ou modifier les informations relatives aux Participants le représentant à la Manifestation après la date du 11 avril 2025, sans préjudice des droits de ces derniers en matière de protection des données à caractère personnel.

L'Etablissement doit honorer son engagement en étant effectivement représenté à la Manifestation sur place sur les créneaux qui lui auront été préalablement confirmés par les Organisateurs.

Les Participants qu'il inscrit doivent honorer l'ensemble des rendez-vous pris avec les établissements locaux invités et les étudiants.

Les Participants doivent se conformer, tout au long de la Manifestation, aux règles de courtoisie et de politesse en vigueur et respecter les dispositions légales applicables. Il est ainsi notamment interdit aux Participants de diffuser des contenus et des messages ou de communiquer des images, vidéos, sans lien avec l'objet de la manifestation, illicites, susceptibles de choquer, ou portant atteinte aux droits d'un tiers (notamment ses droits de propriété intellectuelle ou son droit à la vie privée).

L'Etablissement s'engage à ne pas communiquer à des tiers les données concernant les autres Etablissements participants à la Manifestation sans leur accord préalable.

L'Etablissement participant n'est par ailleurs pas autorisé à procéder à des enregistrements de quelque nature que ce soit des échanges réalisés dans le cadre de la manifestation, sauf à avoir recueilli toutes les autorisations légalement requises pour ce faire auprès des personnes concernées.

L'Etablissement est seul responsable des enregistrements de quelque nature que ce soit des présentations et échanges dans le cadre de la Manifestation réalisés par les Participants le représentant, ainsi que des opérations de collecte et de traitement de données personnelles auxquels ils procèdent à cette occasion.

Les Participants ne peuvent en outre ne mener aucune action de communication, publicitaire ou commerciale en faveur d'un tiers ou de produits ou services autres que ceux en lien direct avec le sujet de la Manifestation.

Art. 4 : PRESTATIONS DES ORGANISATEURS EN LIEN AVEC LA MANIFESTATION

Les Organismes fournissent les prestations listées dans le formulaire d'engagement de participation en matière de communication et de logistique pour la Manifestation. Il est précisé que dans le cadre de l'organisation de la Manifestation objet du présent règlement, les Organismes ont une simple obligation de moyens.

Le programme figurant sur l'engagement de participation ainsi que les supports de communication afférant à la Manifestation ne sont pas contractuels et sont susceptibles de faire l'objet de modifications à l'initiative des Organismes.

Art. 5 : DOCUMENTS ET PRODUITS PRESENTES PAR L'ETABLISSEMENT

L'Etablissement est responsable de l'envoi de sa documentation et/ou de ses produits ainsi que de leur installation sur le lieu des rencontres à chaque phase de la Manifestation. Les Organismes pourront recommander les services d'un prestataire (transporteur, logisticien, ...) non exclusif, sans toutefois engager leur responsabilité.

Art. 6 : ASSURANCES

a) Les locaux dans lesquels sont organisés la Manifestation, sont sous la responsabilité des Organismes pour chaque phase ou des institutions accueillant les Participants.

b) L'Agence Campus France a par ailleurs souscrit une assurance couvrant sa responsabilité civile :

- Pour les dommages pouvant lui incombent causés aux tiers et aux exposants,
- Pour le vol des biens qui lui sont confiés, prêtés ou loués et pour ses fautes professionnelles.

Tout sinistre dont l'Etablissement ou l'un Participant s'estimerait victime, doit obligatoirement faire l'objet d'une déclaration écrite à Campus France dans les 24 heures de sa constatation.

c) L'Etablissement doit **obligatoirement** souscrire une assurance individuelle garantissant les matériels et produits qu'il expose ou emploie lors de la Manifestations, contre tous risques d'incendie, de destruction, de détérioration ou de vol.

d) De convention expresse, la non souscription par l'Etablissement d'une assurance individuelle le prive de tout recours contre les Organismes pour les risques visés au § c).

Art. 7 : VOYAGES, DEPLACEMENT ET HEBERGEMENT

Le voyage international des Participants, leur hébergement en hôtel dans les pays où se déroule la Manifestation ainsi que les transferts entre les différents lieux de la Manifestation, sauf à ce que les Organismes mettent en place des navettes communes pour ceux-ci, sont sous la responsabilité exclusive de l'Etablissement.

Néanmoins, les Organisateurs pourront suggérer des solutions d'hébergement, sans toutefois engager leur responsabilité, afin notamment de faire bénéficier les Etablissements de conditions avantageuses et faciliter l'organisation logistique de la Manifestation.

Chaque Etablissement/Participant sera libre de se saisir des suggestions des Organisateurs, ou de procéder comme il le souhaite avec sa propre agence de voyages ou tout autre intermédiaire de son choix.

Art. 8 : FACTURATION ET PAIEMENT

En contrepartie de son inscription à la Manifestation, l'Etablissement s'engage à payer la somme de :

- 500€ Tarif établissements membres du forum*

**La qualité de membre du forum Campus France est reconnue aux Etablissements à jour de leur cotisation au plus tard à la date de l'ouverture de la Manifestation. A défaut, l'Etablissement se verra adresser une facture pour le montant applicable aux Etablissements non membres du forum Campus France.*

L'envoi de l'engagement de participation signé par le représentant de l'Etablissement, engage ce dernier pour le paiement de la somme due sur le fondement de ce qui précède, sous réserve de l'acceptation de la participation de l'Etablissement par Campus France.

A l'issue de la Manifestation, l'Agence Campus France adresse la facture correspondant à cette somme qu'il communique à l'Etablissement (par Chorus pro ou courrier électronique). Le paiement doit être effectué, sans délai à réception de la facture, par virement bancaire sur le compte de Campus France dont le RIB est communiqué avec cette dernière.

Art. 9 : ANNULATION, TRANSFORMATION DE LA MANIFESTATION

a) Annulation par l'Agence Campus France :

Campus France se réserve le droit d'annuler la manifestation prévue lorsque son organisation est devenue impossible. Dans ce cas les sommes versées par les établissements participants ouvrent droit à restitution par Campus France, à l'exclusion de tous dommages-intérêts supplémentaires et sauf si l'Agence a dû engager des frais non remboursables pour l'organisation de la manifestation.

b) Force majeure :

Dans l'hypothèse où un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, rendrait impossible l'organisation de la Manifestation en présentiel, les Organisateurs en informeraient l'Etablissement dans les meilleurs délais.

L'Etablissement ne sera pas facturé, sauf si l'Agence a dû engager des frais non remboursables pour l'organisation de la manifestation.

Les Organisateurs s'efforceront de proposer une alternative à tout ou partie de la Manifestation devenue impossible, y compris au moyens de la transformation de la Manifestation dans son ensemble sous un format en ligne.

La responsabilité des Organisateurs ne saurait être engagée en cas d'impossibilité d'organisation de tout ou partie de la Manifestation, résultant d'un événement de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil. L'Etablissement ne pourra ainsi en aucun cas prétendre à la prise en charge par les Organisateurs des sommes qu'il aura engagées pour participer à la Manifestation (vols, hébergements, ...).

d) Annulation par l'Etablissement :

La réception par Campus France du seul engagement de participation signé par l'Etablissement, rend exigible le paiement de la totalité des sommes réclamées à celui-ci au titre de la participation à la Manifestation.

Cependant, si l'Etablissement porte à la connaissance de Campus France (aux adresses courriel indiquées en tête du formulaire) l'annulation de sa participation plus d'un mois avant le début de la Manifestation, l'Etablissement reste débiteur à l'égard de Campus France de 50% des sommes dues au titre de sa participation.

Une facture correspondante lui est adressée à l'issue de la Manifestation.

Toute annulation communiquée moins d'un mois avant le début de la Manifestation n'exonère pas l'Etablissement du paiement de la totalité des sommes dues au titre de sa participation, dans les conditions prévues à l'article 8 ci avant.

De même, l'établissement participant qui, pour une cause quelconque, n'honore pas les rendez-vous pris dans le cadre de la manifestation, est considéré comme ayant renoncé à son droit à y participer. Il ne pourra alors pas réclamer de remboursement, ni indemnité.

Art. 10 : DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Dans le cadre de l'organisation de la Manifestation, l'Agence Campus France collecte et traite des données à caractère personnel (les « Données ») relatives aux Participants et aux signataires des engagements de participation. Le traitement de ces Données est nécessaire pour l'organisation, y compris logistique, de la Manifestation et la gestion par les Organismes des inscriptions et participations à la Manifestation.

La Règlementation en matière de protection des données à caractère personnel, et notamment le Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679 (RGPD) et la Loi « Informatique et Libertés » n°78-17 modifiée, s'applique au traitement de ces Données.

Les Données ne sont transmises qu'à des tiers habilités par l'Agence Campus France, à savoir à ses sous-traitants habilités pour les finalités listées ci-avant et au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc, qui co-organise la Manifestation.

En outre, la Manifestation pourra être filmée et photographiée, en totalité ou en partie, puis être montée et diffusée par l'Agence Campus France sur ses réseaux sociaux (YouTube et LinkedIn). Le ou les enregistrements réalisés pourront également être transmis au service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc.

Les Données ne sont transmises en dehors de l'Union Européenne que si des garanties appropriées ou adaptées sont mises en place. Les Données sont conservées pour la durée de la Manifestation, puis pendant une durée de deux ans, afin de communiquer sur les futures manifestations pouvant intéresser les participants et signataires. Les photos, vidéo, et autres enregistrements réalisés à l'occasion de la manifestation pourront être diffusés sur les réseaux sociaux de l'Agence Campus France pendant une durée plus longue.

Les Participants et signataires disposent, sur leurs Données, dans les limites légales, d'un droit d'accès, de rectification, de retrait de leur consentement, d'effacement, de limitation du traitement, d'opposition, de portabilité ou de définition du sort de leurs données post-mortem.

Pour exercer leurs droits sur leurs Données ou en savoir plus sur les modalités de traitement de leurs Données, les participants et signataires écrivent au Délégué à la protection des données de Campus France à l'adresse suivante : dpo@campusfrance.org. En l'absence de réponse satisfaisante, les participants et signataires peuvent saisir la CNIL.

Art. 11 : LITIGES

a) Réclamations :

Les réclamations des Etablissements devront être formulées par écrit aux adresses courriels indiquées en en-tête sur le formulaire d'engagement de participation, et ce, avant la fin de la Manifestation. Passé ce délai, elles ne pourront être prises en considération.

b) Infractions :

Toute infraction aux stipulations du présent règlement et aux conditions définies dans le formulaire d'engagement de participation peut entraîner la résiliation du contrat du fait du Participant ou de l'Etablissement, aux frais de l'Etablissement, et le paiement de dommages et intérêts correspondant aux préjudices subis par les Organismes. La résiliation sera précédée d'une mise en demeure, assortie d'un délai raisonnable, à l'exclusion des obligations de ne pas faire.

c) Droit applicable :

Le présent règlement ainsi que le contrat passé entre l'Etablissement et les Organismes sont exclusivement régis par le droit français.

AUTORISATION D'UTILISATION DE DROIT À L'IMAGE À TITRE GRACIEUX

Campus France, établissement public à caractère industriel ou commercial, est l'agence nationale pour la promotion de l'enseignement supérieur français à l'étranger et l'accueil des étudiants et chercheurs étrangers en France. Elle est domiciliée au 28, rue de la Grange aux Belles, 75010 Paris, France.

Personne figurant sur les photographies / Vidéos :	
NOM :	PRENOM :
Adresse (n°/rue)	
Code Postal :	Ville :

☐ autorise les Organisateurs à capter puis **reproduire sur tout support et par tous procédés** et à **conserver, combiner, et diffuser, en tout ou partie, sans contrepartie financière**, les photographies ou les images vidéos (ci-après « les œuvres ») prises dans le cadre à la manifestation « Tournée Doctorale Maroc 2025 ». Ces images peuvent être transmises aux services de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc.

Les œuvres précitées seront utilisées par Campus France à toutes fins promotionnelles ou communicationnelles. L'autorisation porte exclusivement sur une **diffusion par Campus France** et Campus France Maroc :
Sur les sites de Campus France (en particulier campusfrance.org, francealumni.fr)

- Sur les sites web locaux de Campus France au Maroc.
- Sur les comptes de réseaux sociaux de Campus France et de France Alumni (Twitter, Facebook, Instagram, YouTube, etc.)
- Sur les comptes de Campus France au Maroc.
- Et plus généralement sur tous supports existants ou à venir.

L'Agence Campus France, ainsi que Campus France Maroc dépendant des services de coopération et d'action culturelle des Ambassades concernées, pourront faire tout usage des œuvres, dans les limites précitées. Si un usage publicitaire est fait, il sera entendu comme une diffusion nécessitant l'achat d'espace publicitaire.

La présente autorisation est consentie pour le monde entier et pour une durée de 20 ans. Les légendes ou commentaires accompagnant la diffusion des œuvres ne devront pas porter atteinte à ma réputation, à ma vie privée, à mon intégrité.

Dans le cadre de votre participation à l'évènement organisé par Campus France et le service de coopération et d'action culturelle de l'Ambassade de France au Maroc, vos données sont traitées par Campus France pour les finalités suivantes : la gestion de l'évènement, la communication autour de l'évènement et des missions et actions de Campus France, selon l'intérêt légitime de Campus France qui est de communiquer et de promouvoir son activité dans le monde. Dans ce cadre, Campus France conservera vos données le temps de l'autorisation d'exploiter votre image/voix augmentée d'un délai d'un (1) an.

Campus France transmet vos informations uniquement à des prestataires habilités pour les finalités susvisées ainsi qu'à Campus France Maroc, autorisés par la présente autorisation à les recevoir. Le cas échéant, si vos données étaient transférées vers une organisation internationale ou un destinataire hors Union Européenne, Campus France s'assurerait que ces destinataires présentent des garanties appropriées au sens du RGPD. Pour plus d'informations sur ces garanties, vous pouvez contacter dpo@campusfrance.org.

Vous avez des droits sur vos données. Ainsi, dans les limites posées par la législation, vous avez le droit de demander à Campus France l'accès à vos données, la rectification ou l'effacement de celles-ci, le droit à la limitation de leur traitement, le droit au retrait du consentement lorsqu'il était requis, le droit de s'opposer à ce traitement ainsi que le droit de demander la portabilité des données. Vous disposez également du droit de définir des directives relatives au sort de vos données après votre décès.

Si vous souhaitez exercer ces droits, veuillez-vous adresser à dpo@campusfrance.org ou par courrier postal à l'adresse suivante : 28, rue de la Grange aux Belles – 75010 Paris. Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits ne sont pas respectés vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL. Pour plus d'informations sur les traitements de vos données vous pouvez contacter le délégué à la protection des données désigné par Campus France à l'adresse électronique suivante : dpo@campusfrance.org.

Fait à
Le

*Signature de la personne figurant sur les photographies
Ou de son représentant légal*